

Retour synthétique sur le webinaire du 23 mars 2021

Ce webinaire, qui s'est tenu entre 9h30 et 12h30, a rassemblé 45 participants, dont :

- des collectivités (élus et services techniques) ou syndicats: région Pays de la Loire, Conseil Départemental de Loire-Atlantique (44), Conseil Départemental de Maine et Loire (49), CARENE, Cap Atlantique, CCEG, CCES, CC Grand Lieu, CC Sud Estuaire, Pornic Agglo, PETR Pays de Retz, Pôle métropolitain Nantes-Saint Nazaire, Mauges Communauté, CLE du SAGE de l'estuaire de la Loire, SYLOA,
- des associations : FNE Pays de la Loire, LPO 44, Bretagne vivante, SOS Loire Vivante ;
- d'autres organismes comme le GIP Loire Estuaire, le PNR de Brière, la CCI de Nantes-Saint-Nazaire, le CESER des Pays de la Loire, l'université Gustave Eiffel ;
- la garante de la concertation, Sylvie Haudebourg.

Les services de l'État (DREAL, DDTM 44 et DDT49) y étaient représentés.

Ce second webinaire a permis d'approfondir les échanges autour de trois thématiques :

- 1) armature urbaine et artificialisation des sols ;
- 2) franchissements de Loire ;
- 3) préservation de la biodiversité.

Le webinaire était structuré en deux temps: une table ronde et des ateliers autour des trois thématiques citées.

La table ronde a rassemblé les interventions de 4 « grands témoins », structurées autour des trois thématiques d'approfondissement (Cf. support diaporama également mis en ligne):

- Thierry Durfort du Conseil Régionale des Pays de la Loire, sur le SRADDET et son contenu ;
- Bernard Gagnet, Vice-président du Conseil départemental 44, sur les politiques du département ;
- Pierre Cumin et Philippe Trouillard du Conseil départemental 49, intervention centrée sur le sujet du franchissement de la Loire (dans le secteur d'Ancenis) ;
- Simon Léry, directeur du GIP Loire Estuaire sur son rôle de connaissance et d'analyse de la Loire (de Bouchemaine à l'estuaire).

Les supports utilisés pendant la table ronde sont disponibles sur le site de la DREAL des Pays de la Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/dta-concertation-environnementale-prealable-a5550.html>

Les trois ateliers (1) *armature urbaine et artificialisation des sols* ; 2) *franchissements de la Loire* ; 3) *préservation de la biodiversité*) ont permis de recueillir l'expression des participants autour d'une même question déclinée pour chaque thème : «Quelles réflexions suscite l'abrogation de la DTA en matière de ... ».

Chaque participant a pu participer à deux ateliers parmi les trois (deux rotations pour chaque thème). Des secrétaires de séance ont assuré la prise de note pendant les ateliers et la restitution synthétique des échanges en fin de webinaire. Le relevé des échanges, tel que pris en notes et partagé pendant le webinaire, figure ci-après.

Atelier « Armature urbaine et artificialisation des sols »

« Quelles réflexions suscite l'abrogation de la DTA en matière d'armature urbaine et d'artificialisation des sols ? »

- Département 44 déjà engagé dans la démarche → objectif de neutralité foncière pour 2030
- Appel à Manifestation d'Intérêt : projet de développement des cœurs de bourgs, repérage des friches industrielles... à des fins de densification ; expérimentations sur Le Pouliguen et Sainte Pazanne (avec des innovations en matière de formes urbaines / habitat)
- Brière: expérimentations menées en lien avec l'appel à manifestation d'intérêt du CD 44 sur 3 communes dans l'objectif de trouver de nouvelles formes d'urbanisme, et de meilleure intégration des enjeux de nature en ville (dans bourgs ruraux)...
- Artificialisation des sols : attentes quant à loi Énergie / climat au regard d'objectifs perçus comme ambitieux. Travail collectif à mener pour mieux sensibiliser sur l'artificialisation concernant le foncier économique
- Peu de réflexions directement induites par abrogation de la DTA, car existence d'autres « cadres » ;
 - Certains PLUi très récents avec objectif -40 % de consommation foncière malgré un fort dynamisme démographique
 - pour ces mêmes PLUi : efforts en matière d'habitat, mais moins en matière de zones d'activité éco = artificialisation liée au redéploiement d'entreprises nantaises ; autre exemple sur St-Nazaire
 -
 - Loire-Atlantique : 3 PEAN créés, petit effet d'entraînement : quelques EPCI demandent création de PEAN, et au-delà, souhait protection des sols (agricoles) de la part de communes en périphérie de zones de développement urbain (ex : littoral, 3ème couronne nantaise...)
 - outils PEAN = outil de protection des sols donc pas de planification (même si usage)
 - attention : l'offre précède parfois la demande (en matière de mobilité, de consommation e-commerce).
 - outils tels AMI CD44 permettent de contribuer à l'atteinte de cet objectif, mais point de vigilance : si l'armature urbaine est clairement définie, il reste des interrogations concernant l'artificialisation : le potentiel de renouvellement urbain est limité au regard de la dynamique démographique (quelques friches, division parcellaire...), et il reste des efforts à faire sur le foncier économique (ré-exploitation de terrains déjà urbanisés ?) → question particulière de la logistique, très consommatrice d'espace (avec des plateformes de 10-15 ha), liée aux (nouvelles) pratiques de consommation : à traiter au niveau régional ?
 - Certains PLU actent la diminution des zones 2AU, et la limitation de l'urbanisation est désormais bien intégrée par les élus ; en témoignent par exemple les nombreuses réponses à l'AAP Friches de l'ADEME dans les Mauges (requalification de friches en centre bourgs)
- des nuances à apporter au sujet du réseau routier : il reste encore des projets de contournements avec d'importantes réserves foncières ;
- Opportunité de réfléchir aussi à la question des mobilités / parcs de stationnements, mais aussi évolution des modes
- il faut également inventer de nouvelles formes urbaines : surfaces tertiaires en rdc, logements aux étages dans des logiques de mixité fonctionnelle

- armature urbaine : réseau de pôles reconnu à l'échelle régionale, une déclinaison plus locale sera faite dans les SCoT
- PLU récemment approuvés, révision du SCoT lancée, optimisation foncier économique = réflexion menée avec les communes

- Vigilance : ne pas surestimer la force des outils de planification ; il faut tenir compte des effets puissants des comportements (cf préférences en matière d'habiter) mais aussi des logiques économiques :
- L'enjeu de l'abrogation DTA / documents urbanisme sur problématique consommation d'espace ; outils multiples, avec volonté de les déployer « simultanément » ;
 - nécessité d'avoir une vision précise des possibilités d'action en matière de foncier → GT nationaux et locaux avec agence d'urbanisme par exemple
 - problématique Zones d'activité et aménagement commercial : action menées / préservation des espaces en CDAC et CNAC (jurisprudence a évolué très nettement)
 - exemplarité : porter des opérations exemplaires des collectivités locales,
- SCoT existant et à venir :
 - volet observation : ingénierie importante (agences d'urbanisme) avec observatoires locaux alimentant outils régionaux voire nationaux
 - activité économique : chantier important (dans tous les territoires) ; encore beaucoup à faire ! Nécessité de se doter d'objectifs plus ambitieux
 - artificialisation / consommation foncière : SCoT ; des efforts déjà faits, des expérimentations qui fonctionnent sur lesquels capitaliser pour aller plus loin
- DTA : objectif n° 3 = protection et valorisation sites de l'estuaire.
Projet SDAGE : en aval de Nantes : ambition pour prendre en compte l'environnement agricole, mais aussi de travailler sur le fonctionnement de la Loire => atteindre le bon fonctionnement de la masse d'eau → l'État doit appuyer la gouvernance de l'estuaire, particulièrement dans un contexte de changement climatique.

Atelier « Les franchissements de la Loire »

« Quelles réflexions suscite l'abrogation de la DTA en matière de franchissements de Loire ? »

quid de l'articulation entre outils SRADDET / DTA sur la question du franchissement en pays de retz ?

deux localisations sur les franchissements aval : l'un (le plus à l'ouest entre Cheviré et Saint-Nazaire) dont les conclusions sont liées à un trafic limité (2008 /2009). Un second proche de Cheviré dont les études se poursuivent

Ancenis-Liré : inquiétudes car disparition de la DTA qui portait le principe de franchissement de manière assez forte. Risque de voir ce projet moins fortement porté (ambition). La question de l'accompagnement État et collectivités est aussi au centre des interrogations.

Le poids, la nature de la DTA permettaient un niveau d'échange et un portage assez fort. Sans la DTA, est exprimée la crainte d'un recul de la question des franchissements.

Les partenariats sont essentiels pour ce type de projet et donc pour la poursuite des études.

Pas de contradiction entre DTA et SRADDET sur ce point franchissements.

Attention à porter sur la justification des besoins et sur les solutions possibles pour y répondre

Soutien par l'État des projets est nécessaire car il existe une protection maximale des milieux protégés.

Surprise pour certains de constater le resurgissement fort du projet de franchissement de Loire dans la perspective de la future abrogation de la DTA alors qu'il est ancien. Justifications nécessaires dans la concertation et le dialogue (attention aux visées électoralistes).

Sujet qui a de longue date été envisagé comme devant être accompagné par l'État, y compris depuis la DTA (inscription au sein du Titre « politiques d'accompagnement » et non des « orientations »). État reste un partenaire et rappelle les enjeux notamment environnementaux

actions complémentaires du CD 44 sur les franchissements et les mobilités alternatives à la voiture sont rappelées (passerelles vélo à Mauves, bac Indre et le Pellerin, et navettes sur pont de SN, ...)

Mauges Franchissement ou pas ? Dans le futur SCoT des Mauges et question de la mobilité et des mobilités.

Connexion avec les territoires voisins portés par le SCoT

Question du cumul des impacts entre projets ?

Question de la connexion et des enjeux régionaux et nationaux

Atelier « Préservation de la biodiversité »

« Quelles réflexions suscite l'abrogation de la DTA en matière de préservation de la biodiversité ? »

- une contradiction, pour certains, entre les dynamiques voulues par le SRADDET et leurs effets, dont la densification, posent problème pour la biodiversité, la qualité de l'eau (pressions accrues sur les milieux et les ressources)
- enjeux de l'estuaire :
 - mitage autour de la Loire
 - vers une conception globale de protection de l'estuaire => une solution la réserve naturelle nationale ?
- problème de l'expansion démographique et de l'urbanisation => comment préserver pour l'avenir et les générations futures les espaces naturels sur un territoire fini ?
- Ce qui fait enjeu par rapport à l'abrogation de la DTA, c'est la pérennité des mesures de protections environnementales, précurseurs à l'époque et qui venaient contrebalancer des projets de développement => articulation entre enjeu de préservation avec un territoire dynamique, attractif (flux de populations, dynamisme économique à prendre en compte) => complexité de l'équation à résoudre (qui passe par de la planification mais pas seulement) => interventions publiques au-delà de la planification, évolutions aussi des comportements des acteurs (entrepreneurs, habitants, etc.) => d'autres solutions pour le prendre en compte
- La question de la pérennisation des protections ?
- des politiques volontaristes existantes (ENS notamment) et repris dans le SRADDET
 - des outils déclinés par le département sur le territoire de la Loire Atlantique : ENS, PEAN, gestionnaires d'espaces naturels (propriétés du conservatoire du littoral)
- Une déclinaison des documents supracommunaux dans les SCOT (SRCE, cartographies de la DTA ; loi littoral) => pérennisation de ces espaces dans les SCOT (même après abrogation de la DTA), y compris les espaces protégés au titre de la loi littoral (communes littorales et estuariennes)
- prise de conscience au niveau local, la biodiversité bien intégrée dans les PLUI, avec des approches à la parcelle, et une sensibilisation à la trame verte et bleue
- mise en place d'outils locaux, comme les PEAN, qui peuvent être à développer sur d'autres espaces que les 3 existants dont 2 sur l'estuaire (Saint Nazaire ; Trois vallées)
- responsabilité globale de l'estuaire au niveau national, sur l'ensemble du bassin de la source à l'estuaire, un point de vigilance sur un positionnement de l'État sur l'estuaire, une solution réserve naturelle régionale à réétudier à l'échelle de tout le bassin (protéger et gérer l'estuaire)?
- enjeu d'une gouvernance à la bonne échelle sur les questions de biodiversité (réseau des zones humides connectées à l'estuaire) : se coordonner, mutualiser les données des projets ?
- les collectivités se sont largement saisies des sujets ;
- questions des échelles : aucune ne suffit à elle seule, l'État présent aux différentes échelles pour rappeler ses préoccupations ; des solutions à trouver adaptées à chaque échelle (pas de solution miracle, valable quelle que soit l'échelle) ;

- les enjeux portés par l'État (à l'échelle de la DTA) demeurent et continueront à être portés par l'État, qui reste présent (la DTA ne fait pas à elle seule la position de l'État)
- stratégies des aires protégées : quelles ambitions de l'État pour l'estuaire ? enjeux de cohérence des protections à l'échelle de l'estuaire
- rééquilibrage Loire (amont de Nantes) en action : renaturation en œuvre
 - quid du rééquilibrage aval de Nantes pour réduire l'effet du flot
- Un sujet absent de la DTA : intégration du changement climatique et impacts sur la biodiversité ; des travaux en cours au niveau du PNR de Brière avec l'étude du risque d'assèchement et minéralisation avec un risque pour les zones humides de passer de puits de carbone à zone de relargage de carbone

Conclusion du webinaire par David Goutx

« Les échanges de ce matin ont montré que les acteurs du territoire étaient au rendez-vous, depuis des années, pour se saisir des enjeux portés par la DTA, avec les outils à leur main.

La discussion a largement débordé le périmètre de l'instrument DTA, comme nous nous y attendions, et nous tâcherons d'en faire le meilleur usage pour préparer le dossier de l'enquête publique à venir :

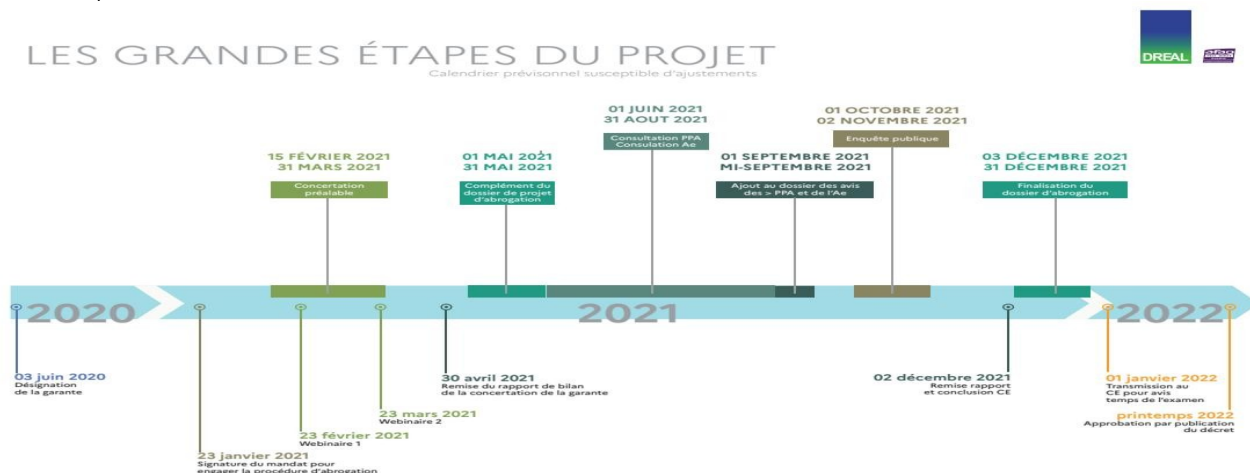
- ce qui est questionné, avec la disparition de la DTA, ce n'est pas tant l'instrument en lui-même, que la place de l'État dans le portage de ces enjeux, et la garantie qu'il peut apporter en la matière

- les instruments de la relation de l'État au territoire et à ses acteurs ont évolué, et l'État y assure le portage de ses enjeux avec constance : dans la négociation sur les Contrats de Plan État -Région (CPER), tant l'actuel avec son avenant de Contrat d'Avenir, que futur, ainsi que dans l'accord de relance et la conjugaison infra-régionale de ces deux instruments : les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE), à l'appui de quoi l'État a d'ailleurs établi une note régionale d'enjeux rappelant ses priorités et points d'attention; dans le SRADDET qui confère à la Région sa pleine légitimité dans l'aménagement durable des territoires en lien étroit avec les collectivités départementales et infra-départementales, et auquel l'État a contribué là aussi en livrant à la Région une note régionale d'enjeux et un porter-à-connaissance très complets

- ce qui ressort aussi des discussions de ce matin, c'est la dimension multi-scalaire des enjeux d'aménagement, d'infrastructures et de biodiversité : ces sujets ne se traitent complètement à aucune de ces échelles, et une grande cohérence de réflexion et d'action est nécessaire à chaque échelle, or l'État est présent à chacune de ces échelles, et veille en permanence à coordonner efficacement ses services déconcentrés sous l'autorité des préfets de département, de région, de bassin.

Merci à tous, participants, grands témoins, rédacteurs de cahiers d'acteurs, pour votre participation active à cet exercice étrange mais stimulant, d'une concertation unique en son genre sur un projet sans alternative, et à bientôt pour les prochaines étapes dont le calendrier est rappelé au diaporama présenté. »

extrait du diaporama ci-dessous :



Mot de la garante

La garante a exprimé sa satisfaction quant à la tenue de cette concertation, a salué le travail conduit et notamment les efforts faits par la DREAL d'ouvrir les débats sur le sujet de l'après DTA. Elle regrette toutefois que ce sujet n'intéresse que des parties prenantes et fera dans son bilan la préconisation pour la préparation de la prochaine étape (enquête publique) d'essayer d'intéresser plus le grand public sur ces sujets d'avenir.

Suites immédiates :

La prochaine étape (à la suite la période de concertation qui s'achève le 31 mars 2021) consiste en la production et la mise à disposition du bilan de la concertation établi par la garante Mme HAUDEBOURG. La Maîtrise d'ouvrage dressera, conformément à l'article L. 121-16-1 du Code de l'environnement, son propre bilan qui résume la façon dont la concertation préalable s'est déroulée et comporte une synthèse des observations présentées.

Pour information, les documents sont sur le site de la DREAL Pays de la Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/dta-concertation-environnementale-prealable-a5550.html>